REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

Ville de Bourg-la-Reine
Vivre et Entreprendre

# VILLE DE BOURG-LA-REINE (HAUTS de SEINE)

OBJET

DE LA

DÉLIBÉRATION

---

N° 12122022/018

---

## *REGISTRE*

## *DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*

## *SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022*

**Approbation du versement d'acomptes sur subventions à certaines associations avant le vote du budget primitif de l'exercice 2023**

NOMENCLATURE : **7.1.2**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX LE 12 DECEMBRE, À DIX HUIT HEURES**, les Membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Bourg-la-Reine, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par le Maire, le 6 décembre 2022, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de vingt-deux, sous la présidence de Monsieur DONATH, Maire, à la Salle du Conseil Municipal, à la Mairie.

**ETAIENT PRESENTS :**
M. DONATH, Maire, Mme SPIERS, M. MELONE, M. EL GHARIB, M. NICOLAS, Mme COURTOIS, M. KERVEILLANT, Adjoints, Mme FERNAND-DETRIE, M. RUPP, M. HOUERY, M. LACOIN, Mme BARBAUT, M. LEGENDRE, Mme DANWILY, M. HAYAR, Mme NED, M. GELARDIN, Mme ANDRIEUX, M. DEL, Mme BROUTIN, M. BONAZZI, M. LETTRON, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente cinq.

**ETAIENT REPRESENTES :**
Mme CORVEE-GRIMAULT par M. GELARDIN, Mme CLISSON RUSEK par Mme NED, Mme COEUR-JOLY par M. DEL, M. HAUSEUX par M. BONAZZI

**ETAIT ABSENTE :**
Mme CANCIANI

Présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 26

Mme LE JEAN, absente à l'ouverture, arrive à 18 heures 10
Mme LANGLAIS, absente à l'ouverture, arrive à 18 heures 12
M. SIMONIN, absent à l'ouverture, arrive à 18 heures 12
Mme SAUVEY, absente à l'ouverture, arrive 18 heures 16
Mme AWONO, absente à l'ouverture, arrive 18 heures 19
Mme MAURICE, absente à l'ouverture, arrive à 18 heures 24
M. ANCELIN, absent à l'ouverture, arrive à 18 heures 36
M. BOREL-MATHURIN, absent à l'ouverture, arrive à 20 heures 05
Mme CLISSON RUSEK, absente à l'ouverture, arrive à 20 heures 23 et révoque son pouvoir
M. RUPP quitte la séance à 01 heure 14
M. SIMONIN quitte la séance à 01 heure 17

**Secrétaire de séance** : M. LEGENDRE

**Résultat du vote** :

ASAD - Votants : 31 (Mme LE JEAN, Mme BARBAUT et M. HOUERY ne prennent pas part au vote) - Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0 – UNANIMITE

ASBR - Votants : 33 (M. GELARDIN ne prend pas part au vote) - Pour : 33 - Contre : 0 - Abstention : 0 – UNANIMITE

CAEL - Votants : 32 (Mme MAURICE et M. ANCELIN ne prennent pas part au vote) - Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0 – UNANIMITE

GEPSM - Votants : 32 (M. DONATH et M. RUPP ne prennent pas part au vote) - Pour : 32 - Contre : 0 - Abstention : 0 – UNANIMITE

OFFICE DE TOURISME - Votants : 31 (M. ANCELIN, Mme FERNAND-DETRIE et Mme NED ne prennent pas part au vote) - Pour : 31 - Contre : 0 - Abstention : 0 – UNANIMITE

AUFEM - Votants : 30 (Mme LE JEAN, Mme FERNAND-DETRIE, Mme AWONO et Mme MAURICE ne prennent pas part au vote) - Pour : 30 - Contre : 0 - Abstention : 0 – UNANIMITE

Autres associations – Votants : 34 – Pour : 34 – Contre : 0 – Abstention : 0 - UNANIMITÉ

**Le Conseil Municipal,**

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Joseph EL GHARIB, Maire-Adjoint délégué aux Finances,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le budget communal,

**VU** l'avis de la commission Finances, Développement économique, Ressources humaines, Culture et Patrimoine, Evénementiel, Vie associative en date du 30 novembre 2022,

**CONSIDERANT** que les associations qui exercent une action permanente et régulière sur la Ville et qui reçoivent des subventions dépassant un certain seuil connaissent parfois des difficultés de trésorerie en début d'année et qu'elles sollicitent le versement d'un acompte sur subventions avant le vote du budget primitif,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de verser des acomptes sur subventions à certaines associations en début d'année avant le vote budget primitif afin de leur permettre un fonctionnement normal,

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1 : APPROUVE** le versement d'acomptes sur subventions avant le vote du budget primitif 2023 aux associations citées ci-après dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, à la demande des associations et en fonction d'un besoin réel de trésorerie :

- l'Association Sportive de Bourg-la-Reine (A.S.B.R.)
- le Centre Animation Expression Loisirs (C.A.E.L.)
- l'Association de Soins à Domicile (A.S.A.D)
- le Groupement d'Entraide du Personnel des Services Municipaux (G.E.P.S.M)
- Office de Tourisme - Syndicat d'Initiative
- l'association Associer et Unir les Femmes du Monde (AUFEM)
- Espérance de Bourg-la-Reine (EBR)
- l'Association Générale des Familles
- le Fonjep

**Article 2 : INTEGRE** automatiquement au budget 2023 les acomptes sur subventions ainsi versés.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,

Tristan LEGENDRE

MAIRIE de BOURG-LA-REINE (Hauts-de-Seine)

Le Maire,

Patrick DONATH

*« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de CERGY-PONTOISE ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de Bourg-la-Reine, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois ».*

En application de la loi
N° 82-213 du 2 Mars 1982
Le présent acte à été
déposé à la Préfecture des
Hauts-de-Seine,
le 14 DEC 2022

Publié sur le site de la Ville, le
14 DEC. 2022